

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

14 septembre 2026

Date d'affichage

14 septembre 2026

N° de la délibération :
2026/09/06

Objet de la délibération :
**Choix de l'entreprise pour la
réfection du cheminement
piétons rue des Mésanges**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020*), sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, BARBIER, LE CASTREC, OLLIVIER,

Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, DESNOS, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. LEMAITRE pouvoir à Mr. LE CASTREC, LE BELLEGO,

Secrétaire de séance : Mme. QUILGARS LABARRE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que dans la continuité des travaux de réfection de la bande de cheminement piétons rue des Mésanges, engagés en 2024, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour reprofiler et rendre la surface plus plane et non glissante sur une surface de 180 m2.

Dans un soucis d'entretien du cheminement piétons, il est proposé d'opter pour la mise en place d'un sablage de type STABEX.

Les entreprises consultées sont :

- SETAP Travaux Publics de Coëtmieux, qui n'a pas répondu
- BIDAULT SPTP Travaux Publics de Ploufragan pour 5 150,00 € H.T.
- ID VERDE de Trédaniel pour 8 858,00 € H.T.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le devis de la société BIDAULT SPTP Travaux Publics pour lancer les travaux de voirie

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_06-DE

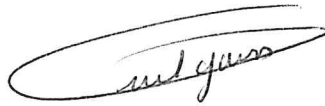
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DECIDE de retenir la société BIDAULT SPTP Travaux Publics pour réaliser les travaux de réfection de la bande de cheminement piétons rue des Mésanges pour un montant de 5 150,00 € H.T.,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout autre document relatif à ce dossier

Le secrétaire de séance
Liliane QUILGARS-LABARRE

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_06-DE